

■ **Richemont International SA**, à Genève, offrir des prestations de services aux autres sociétés du groupe Richemont, etc. (FOSC du 18.07.2001, p. 5515). La société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société 'Richemont International SA' (anciennement Interdica SA), à Villars-sur-Glâne, en reprend l'actif et le passif.

Journal no 8414 du 13.08.2002
(00605892 / CH-660.0.947.993-3)